

Nº 5764³
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

relatif à l'aménagement d'un contournement routier de Junglinster

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**
(19.2.2008)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 1 février 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI
relatif à l'aménagement d'un contournement routier de Junglinster**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 29 janvier 2008 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 25 septembre 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 février 2008.

*Le Secrétaire général,
Marc BESCH*

*Le Président,
Alain MEYER*

